



A l'attention des membres du
Collège des bourgmestre et échevins

Administration communale de Dippach
11, rue de l'Eglise
L-4994 SCHOUWEILER

Dippach, le 02 juillet 2021

Objet : 'INFOBLAT' de la commune de Dippach

Madame la bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Dans les rapports des séances du conseil communal publiés dans votre dernier *INFOBLAT 2021-1*, vous dénommez notre association de la façon suivante :

- Biergerinitiativ-Fraktion
- Partei Biergerinitiativ
- Biergerinitiativ-Partei
- Biergerinitiativ Gemeng Dippech – Partei
- Biergerinitiativ Dippech
- Partei der Biergerinitiativ Gemeng Dippech
- Parti Biergerinitiativ
- Parti de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech

Par la présente, j'attire votre attention sur le fait que les différentes dénominations citées ci-avant sont toutes erronées et portent préjudice à notre association.

La dénomination officielle et statutaire de notre association est la suivante : Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l.

Par conséquent, je vous saurais gré d'utiliser dorénavant dans tous vos rapports et publications la dénomination statutaire à savoir: '**Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l.**'

En vous remerciant de bien vouloir en informer les services communaux compétents, je vous prie de recevoir, madame la bourgmestre, messieurs les échevins, l'expression de mes salutations cordiales.

Pour le conseil d'administration,
Le président,

Sven SCHAUL

P.S. : Copie au Ministère de l'Intérieur

